



## Encheres immédiates le vendeur veut me reprendre

-----  
Par Visiteur

J'ai acheter dans le magasin enchersexpert paris(sous traitant d'ebay) une fourure que j'avais vu sur leur site comme enchere immédiate. Avant de l'acheter, je suis allé dans leur magasin pour l'essayer et donc la vendeuse a regarder sur son site le manteau pour aller me le chercher, comme il m'allait, je l'ai donc pris: j'ai signé un papier comme quoi j'étais d'accord avec la description et donc je n'aurai aucun recours pour l'échanger ou autre par la suite si défaut.... J'ai fais mon chèque et elle m'a donné mon bordereau d'adjudication et suis parti contente.

Le jour meme elle me tél pour que je lui ramene car elle s'est trompée de manteau, dailleurs, me dit elle, vous avez du voir qu'il ne correspondait pas à l'image (en fait je n'ai rien vu et elle non plus, c'est bien du renard taille 42...) c'est vrai qu'il y a quelques différences mais je n'avais pas la photo sur moi et c'est elle qui a verifier sur internet puis a amener le manteau. Je lui ai dit que je l'avais acheter et que je le gardais. 2h après j'ai eu son "chef (je suppose) qui me dit qu'elle avait fait une grosse erreur et que ça peut arriver meme au meilleur des vendeurs et qu'il me sommat de rendre le manteau et qu'il me rendrait mon cheque. J'ai une fois encore dit non. Du coup il m'a dit que j'aurais a faire avec son service juridique car j'étais en faute (car mon bordereau d'adjudication n'est pas le bon, il correspond à l'autre manteau) que les droits des ventes en encheres immédiates sont différentes des autres ...depuis ils m'ont bloqué de leur site et d'ebay. Cela s'est passé il y a 5 jours. Que dois je faire, le manteau me plait, suis je en faute il ne m'ont toujours pas débité mon chèque. Vont ils m'attaquer en justice?

ps: sachez pour info que le manteau que j'ai .. n'a jamais été mis en photo sur le site.. était ce un nouveau manteau pas encore pris en photo pour la vente?! on peu le supposer? car je regardais le site 2 fois par jour car j'avais déjà acheter plusieurs choses chez eux pour environ 500 euros en tout.. j'étais considéré comme un acheteur de confiance.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends bien mais vous êtes effectivement dans l'obligation de rendre ce manteau car il ne correspond pas au bordereau qui vous a été remis.

En d'autre terme vous êtes en possession d'un bien qui ne vous était pas destiné.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je comprends bien, mais comme il était en vente, il était destiné ... à celui qui l'achète.

Comprenez bien que je me suis déplacée et essayé ce manteau (ainsi qu'un autre d'ailleurs) devant la vendeuse, dans leurs locaux.

C'est la vendeuse qui est allé chercher dans leur réserve les 2 manteaux que j'ai demandé à essayer. Entre ces deux manteaux essayés, j'ai choisi.

J'ai payé la somme demandée pour le manteau choisi et elle m'a donné le bordereau d'adjudication, puis je suis partie. C'est un achat direct.

Maintenant, le bordereau décrit bien un manteau en renard de taille 42 comme celui avec lequel je suis partie. Simplement, selon eux, le numéro à 5 chiffres qui y est mentionné ne correspondrait pas à ce manteau. Or, ce numéro, s'il est inscrit sur le bordereau, n'est pas gravé sur le manteau qui ne comportait, d'ailleurs, aucune étiquette d'identification en dehors de celle de la marque.

Cette description plus précise des faits est-elle de nature à changer votre analyse ?

(l'autre manteau essayé était un vison noir donc rien a voir avec le mien et donc celui que j'avais vu sur internet)

Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Madame

Dans ce cas effectivement cela est discutable.

Si le bordereau en votre possession ne permet pas d'identifier clairement le manteau que vous avez ou l'autre manteau, dans ce cas cela est discutable.

Est ce que la différence de prix entre les deux est significative?

cordialement

-----  
Par Visiteur

Effectivement, le bordereau ne permet pas d'identifier avec certitude le manteau.j'ai payé ce manteau 149 euros et l'autre serait a 399 ou 299 euros d'après ce que je me rappelle de la vendeuse au telephone.  
bien cordialement.

-----  
Par Visiteur

Madame

Etant donné que la différence de prix est significative vous devez rendre le manteau car vous acheté un manteau à un prix qui n'est pas conforme au produit.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Oui mais comment aurai-je pu le savoir au moment de la vente? alors j attends qu'ils m'écrivent ? ou je leurs propose de payer la différence? mais je ne sais pas non plus si ce manteau était en enchere immédiate ou en enchere normale? je suis un peu perdu et qu'est ce que je risque en le gardant? tres cordialement.

-----  
Par Visiteur

Madame

Le souci n'est pas que vous vous êtes trompée ou pas.

Le problème est que l'on vous a remis un manteau qui ne correspond pas à celui que vous aviez demandé et à un prix qui est donc inférieur au manteau que vous avez eu.

Peut être que pour éviter une action en justice de la part du vendeur vous pourriez lui proposer de payer la différence?

Cordialement